

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01****Vers un développement durable de la pratique****Le rapport sur les véhicules hors route déposé à l'Assemblée nationale**

**Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 2009** — Le ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Norman MacMillan, a déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale le rapport sur les véhicules hors route (VHR) intitulé *Vers un développement durable de la pratique*, en vue de consultations en commission parlementaire.

« Je suis très heureux de déposer ce rapport qui présente un bilan des 34 mesures gouvernementales mises en place depuis 2006 à la suite de la consultation publique sur les VHR menée dans 16 régions du Québec. Il témoigne notamment de l'avancement des travaux des tables de concertation régionale », a indiqué M. MacMillan. « Les nouvelles mesures qui sont contenues dans ce rapport visent à assurer une pratique du VHR encore plus sécuritaire, davantage respectueuse des citoyens riverains de sentiers et de l'environnement. Il faut aussi rappeler que l'industrie du VHR génère des retombées évaluées à 2 milliards par année », a ajouté le ministre délégué aux Transports.

**Des mesures structurantes**

Le rapport annonce plusieurs mesures structurantes qui sont regroupées sous trois thèmes importants : la poursuite de la concertation, le financement adéquat des sentiers et le soutien au bénévolat.

Ainsi, les tables de concertation instituées en 2006 sont reconduites pour un deuxième mandat de 3 ans. Cela permettra aux 17 conférences régionales des élus (CRÉ) concernées de terminer le travail amorcé depuis 2006. Le rapport annonce aussi que le comité consultatif, qui regroupe quelque 30 membres et 5 ministères observateurs, et qui est présidé par le ministre délégué, deviendra permanent.

Le financement adéquat des sentiers fait aussi partie des mesures annoncées dans ce rapport. À la demande des fédérations de VHR et des tables de concertation régionale, le gouvernement annonce l'augmentation de 15 \$ de la cotisation sur l'immatriculation, dont 10 \$ seront versés aux clubs pour l'entretien des sentiers, l'achat d'équipement et la signalisation.

À même la cotisation, un montant de 4 \$ par VHR, pour un total de plus de 2 millions de dollars annuellement, servira à des investissements pour des infrastructures majeures structurantes visant à aménager ou réaménager les réseaux de sentiers interrégionaux, par exemple pour des infrastructures multifonctionnelles ou pour réparer des dommages causés par des intempéries. Par ailleurs, 1 \$ perçu par VHR servira à financer des projets dans le but de réparer ou de prévenir les dommages causés à la faune et aux habitats fauniques.

Quant aux bénévoles, sur qui repose largement le succès de l'industrie des VHR, le gouvernement reconnaîtra leur apport inestimable au moyen d'une cérémonie annuelle à l'Assemblée nationale et d'une remise de prix.

### **Un regard sur l'avenir de la pratique du VHR**

L'autre volet important de ce rapport touche les perspectives d'avenir de la pratique des VHR. Entre autres, le rapport propose, à des fins de discussions, un resserrement de l'encadrement pour assurer la pérennité de cette activité, notamment par de nouvelles distances séparatrices, des heures limitées de circulation et le recours à de nouvelles technologies pour les VHR.

D'autres mesures feront aussi l'objet de consultations en commission parlementaire, dont la possibilité de maintenir en vigueur la protection contre certains recours, un projet de recherche en collaboration avec les fabricants pour rendre les véhicules plus silencieux et moins polluants (odeurs, émission de GES, etc.), une augmentation de la surveillance policière dans les sentiers et hors sentiers, une meilleure formation des agents de surveillance de sentiers, la sensibilisation de la population et l'encadrement des publicités diffusées par les fabricants de véhicules.

Rappelons qu'en 2008 il y avait au Québec 520 559 VHR immatriculés, soit 168 699 motoneiges et 351 860 VTT. La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) entretient un réseau de plus de 32 000 km de sentiers. La Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) entretient, quant à elle, un réseau de plus de 19 000 km de sentiers. Cette industrie génère des retombées économiques estimées à plus de 2 milliards de dollars annuellement et plus de 14 400 emplois dans les régions.

**Source :** Dany Hubert  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre délégué aux Transports  
Ministre responsable de la région de l'Outaouais  
Tél. : 418 643-6980

**Pour information :** Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports du Québec  
Tél. Québec : 418 644-4444  
Tél. Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724